

Communauté
de Communes



Haut Limousin
en Marche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHÉ

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2025

2025_112

PROGRAMMATION DE VOIRIE 2026 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS
LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL DÉPARTEMENTAL (CTD) ET
CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL
(CDDI)

L'an deux mille vingt-cinq, le trois novembre à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace du Rocher à Magnac-Laval (87190), sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 27 octobre 2025.

Nombre de conseillers		BACHELLERIE Pierre, BAMBAGINI Martine, BARRIERE Jean-Paul, BERGER Odile, BOUX Michel, COURTILOUX Vincent, DAMAR Vincent, DAVID Daniel, DE LA SALLE Jacques, DELPEUCH Dominique, DENIZOU Nicole, DESBORDES Marie-Hélène, DRIEUX Sophie, ESCLAMADON Jean-Marie, FILLOUX Virginie, FIOUX Alain, GENTY Guillaume, GORIN Claudine, GUIBERT Xavier, GUILLON Jean-Claude, GUILLOT Olivier, IMBERT Ginette, JACQUIER Christian, JOUANNY Alain, LACHAISE Joël, LAVERGNE Michel, LAVERGNE Viviane, LONDEIX Colette, MAITRE Daniel, MARCOUX-LESTIEUX Patricia, MARTIN Bernard, MARTIN Francis, MOREAU Pierre-Charles, NAVARRE Michel, NIVARD Fabrice, NOUGIER serge, OVAN Nicolas, PERRIN Jean-François, PEYRONNET Claude, REYNAUD Gilles, ROUET Jean-Louis, SAILLARD Madeleine,
En exercice	62	
Titulaires Présents	42	
Suppléants Présents	6	
Pouvoirs titulaires	5	
Votants	53	

PRÉSENT Suppléant : BARRAUD Francine, DACKOW Jean-Michel, HÉRAULT André, NOEL Marie-Thérèse, PRÉVÔT Alain, ROUSSEAU Michel.

POUVOIRS hors suppléant :

- AUBRUN Lynda donne pouvoir à OVAN Nicolas ;
- BARRET-BONNIN Marie-Catherine donne pouvoir à DENIZOU Nicole ;
- MAURY Alice donne pouvoir à LAVERGNE Viviane ;
- ROCH Jean-Marie donne pouvoir à PEYRONNET Claude ;
- SCHIRA Bruno donne pouvoir à GORIN Claudine.

Excusés : BOULLE Jean-Claude, BREGEAUD Laurent, BREGEON Pascal, GAINAND Jean-Pierre, PAILLER Alain, LAURENT-DUSSY Claudine, PIVETEAU Michel, SINGEOT Anne-Marie, THEVENOT Pierrette.

Assistaient également à la séance, des délégués suppléants.

Madame Virginie FILLOUX est élue secrétaire de séance.

Monsieur Alain JOUANNY, Vice-Président en charge de la voirie, s'exprime en ces termes :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2016, portant fusion des Communautés de Communes du Haut Limousin, Brame-Benaize et de Basse-Marche et création de la Communauté de Communes du Haut Limousin En Marche au 1er janvier 2017 ;

Vu la délibération du 13 novembre 2017 approuvant l'intérêt communautaire de la compétence « voirie » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 mai 2019 portant les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Haut Limousin En Marche ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 septembre 2020 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Haut Limousin En Marche ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2024 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Haut Limousin En Marche ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le budget de la Communauté de Communes du Haut limousin En Marche ;

Considérant le programme des travaux arrêté par la commission de voirie en date du 14/10/2025 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le programme de travaux de voirie 2026 pour un montant global de 509 510.20 € HT soit 611 412.24 € TTC décomposé comme suit :

Budget de Fonctionnement :

- Fourniture d'enrobé dense à froid : 10 530.00 € HT soit 12 636.00 € TTC.

Budget d'investissement :

- Point à Temps (PAT) pour renforcement : 54 000.00 € HT soit 64 800.00 € TTC.

Budget d'investissement :

- Contrat Territorial Départemental (CTD) **GRVC 2026** pour montant global de 247 211.70 € HT soit 296 656.04 € TTC décomposé comme suit :

COMMUNES	n° voie	montant estimé	montant estimé
----------	---------	----------------	----------------

	communale	HT	TTC
Arnac la Poste	39	12 900,00 €	15 480,00 €
Cromac	6	11 475,00 €	13 770,00 €
Dompierre les Eglises	1 / 16 / 17	59 821,30 €	71 785,56 €
Droux	6	33 469,00 €	40 162,80 €
Les Grands Chézeaux	12	15 691,00 €	18 829,20 €
Magnac Laval	82	11 239,00 €	13 486,80 €
Mailhac sur Benaize	8 / 20	27 499,90 €	32 999,88 €
Saint Hilaire la Treille	32	4 702,50 €	5 643,00 €
Saint Leger Magnazeix	19	2 348,00 €	2 817,60 €
Saint Martin le Mault	1	3 611,00 €	4 333,20 €
Saint Sulpice les Feuilles	24 / 25	64 455,00 €	77 346,00 €
TOTAL		247 211,70 €	296 654,04 €

Contrat Départemental de Développement Intercommunal / CDDI pour un montant global de 197 768.50 € HT soit 237 322.20 € TTC décomposé comme suit :

COMMUNES	n° voie communale	montant estimé HT	montant estimé TTC
Arnac la Poste	34	32 116,00 €	38 539,20 €
Cromac	18	15 647,50 €	18 777,00 €
Jouac	13	23 460,00 €	28 152,00 €
Lussac les Eglises	3	21 863,00 €	26 235,60 €
Magnac Laval	37	33 250,00 €	39 900,00 €
Saint Georges les Landes	13	20 885,00 €	25 062,00 €
Saint-Hilaire la Treille	10	17 172,50 €	20 607,00 €
Saint Leger Magnazeix	15	18 514,50 €	22 217,40 €
Villefavard	10	14 860,00 €	17 832,00 €
TOTAL		197 768,50 €	237 322,20 €

Article 2 : De solliciter ne participation du Département de la Haute-Vienne au titre du Contrat Territorial Départemental (CTD) pour les Grosses réparations à la Voirie Communautaire 2024 (GRVC) à hauteur de 40% du montant HT des travaux.

Article 3 : De solliciter une participation du Département de la Haute Vienne au titre du Contrat Départemental de Développement Intercommunal (CDDI) à hauteur de 40% du montant HT des travaux.

Article 4 : D'adopter les plans de financement prévisionnels suivants :

Fourniture enrobé froid	Montant Hors Taxe	CCHLEM autofinancement
	10 530,00 €	12 636,00 €

Point à Temps	Montant des Travaux Hors Taxe	Participation CD 87 (soit 40 %)	CCHLEM autofinancement
	54 000,00 €	21 600,00 €	32 400,00 €

GRVC / CTD	Montant des Travaux Hors Taxe	Participation CD 87 (soit 40 %)	CCHLEM autofinancement
	247 211,70 €	98 884,68 €	148 327,02 €

GRVC / CDDI	Montant des Travaux Hors Taxe	Participation CD 87 (soit 40 %)	CCHLEM autofinancement
	197 768,50 €	79 107,40 €	118 661,10 €

PLAN FINANCEMENT DETAILLE CI-DESSOUS CDDI

ARNAC LA POSTE	DEPENSES HT	RECETTES HT
----------------	-------------	-------------

Renforcement VC 34 Rte de la Piscine	32 116.00 €	CD 87 40%	CCHLEM 60 %
		12 846.40€	19 269.60 €

CROMAC	DEPENSES HT	RECETTES HT	
Renforcement VC 18 Soulignac	15 647.50 €	CD 87 40%	CCHLEM 60 %
		6 259.00 €	9 388.50 €

JOUAC	DEPENSES HT	RECETTES HT	
Renforcement VC 13 Le Perminaud	23 460.00 €	CD 87 40%	CCHLEM 60 %
		9 384.00 €	14 076.00 €

LUSSAC LES EGLISES	DEPENSES HT	RECETTES HT	
Renforcement VC 3 Rte de la Vilatte	21 863.00 €	CD 87 40%	CCHLEM 60 %
		8 745.20 €	13 117.80 €

MAGNAC LAVAL	DEPENSES HT	RECETTES HT	
Renforcement VC 37 La Gervaudie	33 250.00 €	CD 87 40%	CCHLEM 60 %
		13 300.00 €	19 950.00 €

ST GEORGES LES LANDES	DEPENSES HT	RECETTES HT	
Renforcement VC 13 Bantard	20 885.00 €	CD 87 40%	CCHLEM 60 %
		8 354.00 €	12 531.00 €

ST HILAIRE LA TREILLE	DEPENSES HT	RECETTES HT	
Renforcement VC 10 de RD 44 à RD 61	17 172.50 €	CD 87 40%	CCHLEM 60 %
		6 869.00 €	10 303.50 €

ST LEGER MAGNAZEIX	DEPENSES HT	RECETTES HT	
Renforcement VC 15 Villagrاند	18 514.50 €	CD 87 40%	CCHLEM 60 %
		7 405.80 €	11 108.70 €

VILLEFAVARD	DEPENSES HT	RECETTES HT	
		CD 87 40%	CCHLEM 60 %
Renforcement VC 10 VC 1 à RN 145	14 860.00 €	5 944.00 €	8 916.00 €

Article 5 : D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération ainsi qu'à prendre toutes décisions permettant la réalisation de ces opérations et en particulier à :

- signer les conventions inhérentes à la réalisation des travaux ;
- lancer les consultations selon la forme la mieux adaptée aux travaux ;
- continuer la procédure en vue de la passation des marchés négociés ou à relancer la consultation si aucune offre acceptable n'a été enregistrée et si la consultation a été déclarée infructueuse ;
- signer les devis, marchés et avenants en lien avec ces opérations.

Adoptée à l'unanimité

Le Président,

Signé électroniquement par : Le

Président

Date de signature : 06/11/2025

Qualité : Signature des ACTES par le

Président

Jean-François PERRIN

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois